

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 60

présenté par

M. Pfeffer, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 34, après le mot :

« recommandations »,

insérer les mots :

« de tous les participants, incluant celles de la plateforme numérique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les conclusions ne tiennent pas compte des recommandations issues de la plateforme numérique, alors que la plateforme porte des points de vue variés, venant des citoyens de l'ensemble des États membres.

Nombre de propositions de la plateforme numérique soulèvent des réserves sur les politiques communautaires, que les conclusions d'autres panels ne relèvent pas. Cela semble particulièrement notable sur la question de l'immigration. Refuser d'incorporer les demandes exprimées par une part non négligeable des citoyens européens constituerait un véritable déni de démocratie. Cela s'inscrirait alors en pleine contradiction avec l'objet fondamental de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui vise à renforcer la démocratie.

Cet amendement est la preuve que le visage de l'Europe défendu est celui d'une construction mondialiste et très peu européenne, qui ne se réclame de la démocratie que lorsqu'elle semble aller dans le sens d'un certain agenda politique.